

## S O M M A I R E

1. Avis important .....	2
<u>Réglementation :</u>	
2. L'alcoologie sera enseignée dans les Facultés .....	3
3. La nouvelle pondération des boissons dans les indices de l'I.N.S.E.E. (M. Malignac) .....	4
<u>Statistiques :</u>	
4. En 1970 les décès par alcoolisme et par cirrhose poursuivent leur baisse (I.N.S.E.E.) .....	14
5. La morbidité par alcoolisme et par cirrhose dans les centres hospitaliers et hôpitaux en 1969 (I.N.S.E.E.) .....	15
6. Rectificatif de l'I.N.S.E.R.M. ....	16
<u>Route et alcoolémie :</u>	
7. Les dépistages et prélèvements sanguins en 1971 (Ministère de l'Intérieur) ..	17
8. Le bilan des accidents de la route (Ministère de l'Intérieur) .....	18
<u>Etudes médicales :</u>	
9. Le Centre de Documentation de l'I.N.S.E.R.M. (INSERM) .....	21
10. Alcoolisme et ingestion de boissons alcoolisées (Pr Lereboullet) .....	23
<u>Production et consommation :</u>	
11. Le nombre des débits de boissons en 1970 (Min. de l'Economie et Finances) ..	34
12. Les degrés alcooliques des bières (Laboratoire Coopératif) .....	35
13. Les consommations de boissons dans trois départements de l'Ouest (INSERM) ..	36
<u>Varia :</u>	
14. L'alcool tue... mais d'ennui (Dutourd) .....	48
15. Les conseils de "l'homme en blanc" .....	49
<u>Jurisprudence et tribunaux :</u>	
16. La Cour de Cassation estime répréhensible l'envoi au public de circulai- res commerciales englobant des boissons du 5e groupe .....	50
17. Pour un calvados servi à un mineur de 16 ans, un bar est fermé durant un mois .....	50
<u>A l'étranger :</u>	
18. L'Acte de 1970 - La nouvelle législation américaine concernant l'alcoolis- me (OPTAT) .....	51
19. Abaissement du taux d'alcoolémie et limitation de la vitesse à 100 km/h sur les routes à deux voies en Allemagne fédérale (Les Echos) .....	54
20. 25 % des accidents mortels de la route dus à l'alcool en Allemagne fédé- rale (Dépêche du Midi) .....	54
21. En Suisse, 40 % de retraits pour ivresse au volant (Officiel des Trans- porteurs) .....	55
22. Sur 1 694 accidents mortels de la circulation, en Suisse, en 1970, 233 étaient dus à l'alcool (Gazette de Lausanne) .....	55
23. Le coût de l'alcoolisme en Suisse (S.A.S.) .....	56
24. Un sondage chez les étudiants suisses sur l'usage des drogues .....	57
25. Inquiétante recrudescence des accidents de la route provoqués par l'ébrié- té en Belgique (La Lanterne de Bruxelles) .....	58
<u>Questions écrites :</u>	
26/27. De MM. Cousté et Clavel, députés (Journal Officiel) .....	59

REGLEMENTATION

L'ALCOOLOGIE SERA ENSEIGNEE  
DANS LES FACULTES

Le 15 juillet dernier, les Ministres de l'Education Nationale et de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale ont signé conjointement une circulaire (MS/1 - DISUP.6) adressée aux Présidents d'Université, et aux Recteurs d'Académie à l'attention des Directeurs des Unités d'Enseignement et de recherche médicale, concernant l'enseignement de l'alcoologie aux étudiants en médecine.

Voici le texte intégral de cette circulaire :

"Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur l'extrême intérêt qui s'attache à donner aux étudiants en médecine une connaissance approfondie des problèmes posés par l'alcoolisme.

L'alcoolisme n'a jamais cessé d'être et reste un des problèmes majeurs de la santé publique en France où il constitue avec toutes ses conséquences et ses complications (accidents de la route, accidents du travail, suicides, cancers, cirrhoses du foie, etc...) la troisième cause de mortalité (plus de 35 000 personnes par an, selon les évaluations les plus sérieuses des dernières années). Malgré les efforts des Pouvoirs publics, et malgré les transformations de notre Société, on ne constate aucun recul véritable du phénomène.

Le vocable "alcoolisme" évoque surtout les formes aiguës entraînant des troubles graves du comportement, et impliquant un danger pour l'ordre public et la sécurité des personnes, mais on ne doit pas oublier un autre aspect, tout aussi inquiétant du phénomène, l'alcoolisme "d'habitude", qui certes, ne provoque pas de troubles de comportement trop évidents, ne détermine pas une désintégration sociale de ses victimes (et apparaît même, en France, comme une donnée normale de la vie sociale), mais touche une masse considérable de Français, pour lesquels il entraîne des conséquences médicales et sociales qui ne sont acceptables, ni sur le plan humain, ni sur le plan économique : affections chroniques souvent invalidantes, déséquilibres familiaux, frein à la promotion sociale et professionnelle, etc...

C'est pourquoi il nous apparaît qu'une place importante devrait être donnée, dans les enseignements de médecine, à ce problème. Notre arrêté du 24 juillet 1970, portant création d'un deuxième cycle des études médicales,

prévoit dans son article 5, un enseignement de "médecine préventive et sociale et économie sanitaire". Nous vous serions obligés de bien vouloir demander à MM. les Professeurs chargés de cet enseignement de consacrer une part notable de leurs cours aux problèmes de l'alcoolisme qui déjà étudiés dans leurs manifestations pathologiques viscérales seraient ainsi repris de façon synthétique en étant entendus dans leur sens le plus large : épidémiologie, problèmes sociaux et économiques posés par la production et la consommation de l'alcool, etc...

Dans cette perspective, nous ne verrions d'ailleurs que des avantages à ce que soient suscitées et encouragées des initiatives tendant à développer la recherche en alcoologie en collaboration avec des représentants d'autres disciplines (sociologie, économie, droit notamment)."

---

LA NOUVELLE PONDERATION  
DES BOISSONS DANS LES INDICES  
DE L'I.N.S.E.E.

---

Le remplacement de l'indice mensuel des 259 articles (institué en 1962) par un nouvel indice plus adapté aux dépenses réelles des ménages, avec un autre indice trimestriel, a donné lieu dans la presse à bien des commentaires qui n'étaient pas toujours justifiés.

Aussi avons-nous jugé nécessaire de demander à un administrateur de l'I.N.S.E.E., M. MALIGNAC, de préciser dans quelle mesure les boissons seraient affectées par les nouvelles pondérations envisagées :

"L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques établit désormais deux nouveaux indices de prix, un indice mensuel et un indice trimestriel :

- l'indice mensuel, destiné à remplacer l'indice des 259 articles, a pour champ les dépenses de consommation des ménages urbains dont le chef de famille est ouvrier ou employé ; c'est cet indice qui sera utilisé - concurremment avec d'autres données - pour la revalorisation du salaire minimum légal (salaire minimum interprofessionnel de croissance ou S.M.I.C.),